
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
11, 12 ET 13 JUILLET 2023, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Résolution n° 67/2023

TITRE: Dénonciation de la décision du Manitoba concernant la fouille du site d'enfouissement pour retrouver les restes de femmes des Premières Nations

OBJET: Femmes, filles et personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées

PROPOSEUR(E): Michelle Glasgow, Cheffe, Première Nation de Sipekne'katik (Shubenacadie), N.-É.

COPROPOSEUR(E): Annie Bernard-Daisley, Cheffe, Première Nation de We'koqma'q (Waycobah), N.-É.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 7 (2) : Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte de violence, y compris le transfert forcé d'enfants autochtones d'un groupe à un autre.
 - ii. Article 22 (2) : Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues.
- B. Le gouvernement du Canada a lancé l'Enquête nationale indépendante sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Enquête nationale), qui s'est achevée en 2019 avec la publication d'un rapport final intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place* (Rapport final).
- C. Le Rapport final examine les nombreux enjeux intersectionnels qui contribuent à la tragédie nationale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées et qualifie cette

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)

JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

67 – 2023
Page 1 de 4

tragédie de génocide des peuples autochtones fondé sur la race qui cible particulièrement les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+.

- D. Le Rapport final comprend également 231 Appels à la justice, dont :
- i. Appel à la justice 1.5 : Nous demandons à tous les gouvernements de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour prévenir et punir les gestes de violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA autochtones, pour enquêter sur ces gestes et, le cas échéant, indemniser les personnes ciblées.
 - ii. Appel à la justice 1.5 : Nous demandons à tous les gouvernements d'enrayer les lacunes liées au secteur des compétences et de mettre fin aux négligences qui entraînent un refus de service ou qui donnent lieu à des services non réglementés ou offerts de façon inadéquate, ce qui contribue à la marginalisation sociale, économique, politique et culturelle des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA autochtones et à la violence à leur égard.
 - iii. Appel à la justice 9.5 : Nous demandons à tous les services de police de normaliser les protocoles associés aux politiques et pratiques qui permettent de veiller à ce que tous les cas de disparition ou de meurtre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQIA autochtones fassent l'objet d'enquêtes exhaustives.
- E. En décembre 2022, le service de police de Winnipeg a informé les membres des familles de Morgan Beatrice Harris et de Mercedes Myran, ainsi que le public, que les dépouilles des femmes se trouveraient très probablement dans la décharge de Prairie Green et qu'il n'y aurait pas de recherches.
- F. Morgan Harris et Mercedes Myran font partie des quatre (4) femmes des Premières Nations qui auraient été victimes d'un tueur en série. Les deux autres femmes des Premières Nations sont Rebecca Contois, dont les restes partiels ont été découverts à la décharge de Brady, et une femme non identifiée à qui l'on a donné le nom de Mashkode Bizhiki'ikwe (Femme-buffalo).
- G. Le 13 décembre 2022, l'Assemblée des Chefs du Manitoba (ACM), la Première Nation de Long Plain, l'Organisation des Chefs du Sud (OCS), le Comité de mise en œuvre FFADA2E+, Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) et l'Assemblée des Premières Nations de la région du Manitoba ont convenu de réaliser une étude de faisabilité et ont conjointement rédigé une lettre à l'intention de la ministre Hajdu de Services aux

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
11, 12 ET 13 JUILLET 2023, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)**

Résolution n° 67/2023

Autochtones Canada (SAC), du ministre Miller de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (CRCAAN) et au ministre Lametti de la Justice, pour leur demander de fournir ce qui suit :

- i. toutes les ressources nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la fouille de la décharge de Prairie Green et de la décharge de Brady.
 - ii. tous les fonds nécessaires pour couvrir les coûts associés à la fouille et à la récupération des femmes des Premières Nations.
- H. Le 12 mai 2023, l'ACM a annoncé les conclusions du rapport final d'étude de faisabilité de la fouille du site d'enfouissement, qui a déterminé que la fouille de la décharge est faisable et que la récupération des êtres chers disparus du site d'enfouissement de Prairie Green peut se faire avec respect. Les recherches pourraient durer de 12 à 36 mois et coûter entre 84 et 184 millions de dollars.
- I. Le 5 juillet 2023, le gouvernement du Manitoba a indiqué que la province n'appuierait pas la fouille du site d'enfouissement de Prairie Green, invoquant les risques pour la santé des travailleurs et l'absence de garantie que les dépouilles seraient retrouvées.
- J. Le 12 juillet 2023, le ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, Marc Miller, a déclaré que le Canada était prêt à aider la province du Manitoba et qu'il continuerait à lui demander de collaborer à une éventuelle fouille; cependant, il ne s'est pas engagé à financer la fouille du site d'enfouissement.
- K. Des familles et des sympathisants du Manitoba ont mené des manifestations pacifiques, notamment un blocus du site d'enfouissement Brady, que la ville de Winnipeg cherche à faire interdire par une injonction du tribunal, ce qui a contribué à une tension accrue dans la région.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Dénoncent et rejettent les décisions de tous les ordres de gouvernement, de la police et des services d'application de la loi de tout le Canada qui se traduisent par des échecs dans la recherche ou la récupération adéquate des restes des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées, et notamment la décision du gouvernement provincial du Manitoba de ne pas effectuer de fouille

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

67 – 2023
Page 3 de 4

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
11, 12 ET 13 JUILLET 2023, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)**

Résolution n° 67/2023

dans la décharge de Prairie Green pour y retrouver les restes des femmes des Premières Nations disparues et assassinées au Manitoba.

2. Demandent à Heather Stefanson, première ministre du Manitoba, de revenir sur sa décision de ne pas fouiller la décharge de Prairie Green et de collaborer avec le gouvernement fédéral pour effectuer des fouilles à la fois à la décharge de Prairie Green et à la décharge de Brady.
3. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de plaider auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour qu'ils s'engagent à financer et à soutenir une recherche approfondie des restes de Morgan Beatrice Harris, Mercedes Myran et Mashkode Bizhiki'ikwe (Femme-buffalo), ainsi que de toute autre femme des Premières Nations disparue, dans les décharges de Prairie Green et de Brady.
4. Soutiennent les manifestations pacifiques en cours dans les sites d'enfouissement du Manitoba contre la décision du gouvernement du Manitoba de ne pas fouiller le site d'enfouissement de Prairie Green, et dénoncent et rejettent les ordonnances et injonctions des tribunaux coloniaux qui cherchent à expulser ces manifestants.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

67 – 2023
Page 4 de 4